



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Soudan du Sud

Question écrite n° 125721

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation au Sud-Soudan. Depuis le 9 juillet 2011, le Sud-Soudan est devenu indépendant et le 193e État du monde. Compte tenu des innombrables difficultés de ce nouveau pays (mise en place d'institutions stables, reconnaissance internationale, insécurité, éducation, accès aux ressources énergétiques, développement etc.) et sachant que la présence française est régulièrement sollicitée, notamment sur le plan humanitaire, il le remercie de bien vouloir lui indiquer quelle est l'action de la France en direction de ce nouvel État.

Texte de la réponse

Dès 2006, la France a ouvert un bureau d'ambassade à Djouba afin de renforcer ses relations avec les autorités du gouvernement autonome du Soudan du Sud et d'oeuvrer à la reconstruction de cette région dévastée par ces années de guerre. Ce bureau d'ambassade a été transformé en consulat général en juillet 2010 afin de tenir compte de l'approfondissement de nos relations avec le gouvernement du Soudan du Sud et de l'intensification de notre coopération. Le 9 juillet 2011, jour de l'indépendance du Soudan du Sud, le ministre des Affaires étrangères et européennes s'est rendu lui-même à Djouba pour représenter la France aux cérémonies d'indépendance du nouvel Etat. Il a à cette occasion procédé à un échange de lettre avec le Président Salva Kiir marquant la reconnaissance par la France du nouvel Etat et établissant des relations diplomatiques entre la France et le Soudan du Sud. La France dispose désormais d'une ambassade de plein exercice au Soudan du Sud. Monsieur Christian Bader a été nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de la République du Soudan du Sud par décret du 11 octobre 2011. Aujourd'hui, la France souhaite établir un dialogue politique régulier et confiant avec les autorités sud-soudanaises et participe, aux côtés de ses partenaires, à la construction du nouvel Etat. Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, elle prévoit 9 millions d'euros d'assistance humanitaire et d'aide au développement à destination du Soudan du Sud pour les deux prochaines années. Elle a ainsi lancé cette année, en cofinancement avec l'Allemagne, un projet de gestion urbaine de l'eau de 12 M€ (dont 6 M€ pour la France), qui devrait permettre d'améliorer l'accès à l'eau dans les villes et de créer un système de gestion de cette ressource. La France s'efforce de faire que l'Union européenne apporte un appui rapide, important et efficace au nouvel Etat. Un exercice de programmation conjoint a été établi sur la base des priorités identifiées par le gouvernement sud-soudanais : gouvernance, développement humain et social, développement économique, sécurité et prévention des conflits. L'Union européenne concentrera son action sur six secteurs : sécurité, santé, éducation, gestion de l'eau, développement urbain et économie rurale. Une enveloppe de 295 millions d'euros, financée par le Fonds européen de développement, a été programmée pour réaliser ces objectifs. La France a également soutenu le déploiement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), forte de 7 000 hommes, qui a vocation à venir en aide aux populations civiles et assister le gouvernement sud-soudanais dans son entreprise de construction de l'Etat. Son mandat a été adopté le 8 juillet par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle incite parallèlement les autorités sud-soudanaises à faire preuve de modération et d'esprit de dialogue tant vis-

à-vis des autorités de Khartoum, avec lesquelles de nombreux sujets restent à régler, que vis-à-vis des rébellions régionales qui se sont développées ces derniers mois et qui attendent que Djouba fasse preuve de davantage de considération à l'égard des provinces et des minorités du pays.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125721

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2012, page 12

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1283